

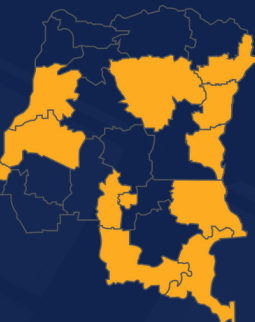
SANGO_{ya}
BOMOKO

HABARI
_{ya} **UMOJA**

NOTE D'ALERTE #33

Zone de collecte

- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe



Date de
publication : **24 Janvier 2024**

Contacts

✉ info@actualite.cd

☎ +243 812 140 172



#Alerte : Faux, le président Tshisekedi n'a jamais confirmé la nomination d'un Kasaien comme gouverneur du Haut-Katanga

Contrairement aux allégations sur les réseaux sociaux, le chef de l'État Félix Tshisekedi n'a fait aucune annonce de nomination d'un gouverneur de province lors de ses discours, dont le dernier a eu lieu le samedi 20 janvier 2024 au stade des Martyrs après son investiture en tant que président réélu.

De plus, le mode d'accession au pouvoir d'un gouverneur de province n'est pas une nomination, mais une élection par les députés provinciaux, suivie d'une investiture par le président de la République.

Mais en tant que chef de la majorité présidentielle, le chef de l'État peut influencer sur la désignation d'un candidat gouverneur. Designner un candidat même par le chef politique de la mouvance présidentielle est une chose, se faire élire en est une autre. Il est déjà arrivé que les députés provinciaux ne suivent pas le mot d'ordre de leur leader. Cela s'est passé notamment dans la province Orientale et au Kongo Central en 2011.

Par ailleurs, comment Félix Tshisekedi aurait confirmer une semaine auparavant un nouveau gouverneur Kasaien dans le Haut-Katanga, alors que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) n'a publié que tart dans la nuit du lundi la liste provisoire des députés provinciaux élus du Haut-Katanga et des autres provinces du pays ? Cette liste, qui est provisoire, sera ensuite soumise à la Cour constitutionnelle pour qu'elle devienne définitive.

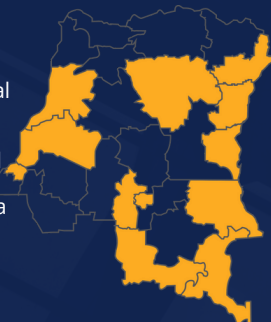
SANGO^{ya} BOMOKO

HABARI^{ya} UMOJA

NOTE D'ALERTE #33

Zone de collecte

- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe



Date de
publication : **24 Janvier 2024**

Contacts

✉ info@actualite.cd

☎ +243 896 036 449
+243 816 792 474

Il convient de souligner que les critères d'éligibilité pour être candidat au poste de gouverneur ou vice-gouverneur sont strictement définis par la loi. Les candidats doivent être de nationalité congolaise, avoir au moins 18 ans, jouir de la plénitude de leurs droits civils et politiques, être électeurs ou s'inscrire comme tels lors du dépôt de leur candidature, et avoir un diplôme de graduat ou une expérience professionnelle d'au moins 5 ans.

